Deutscher Text drunter

REGLEMENT POUR CHAMPIONNAT NATIONAL INDIVIDUEL VETTERLI POUDRE NOIRE

I LES ARMES ET MUNITIONS

A. Définition des armes Autorisées

Autorisés : tout fusil à **chargement par la bouche**. Mousquet à mèche, mousquet à silex, fusil à silex et fusil à percussion avec crosse de chasse, militaire ou sportive

Interdit : systèmes modernes tels que les inliner (fusils à PN, mais à chargement par la culasse.).

B1 Le mécanisme de détente

a. Pas de limite de résistance au décrochage de la gâchette.

B3 La crosse, poignée et garde-mains

Toutes les crosses sont admises si elles correspondent à un modèle Dont la fabrication est conforme à la période d'avant 1899.

B4 Les organes de visée

Les organes de visée doivent être d'origine ou analogue.
Peuvent être à mire et guidon ou dioptre. La partie avant peut être ouverte ou fermée.
Toute utilisation d'organes de visée optiques, d'origine ou non, est interdite.

B5 La bretelle de tir

Toutes les bretelles en cuir sont autorisées si pas de style ISSF
b. c. La bretelle est à fixer à un point de fixation d'origine de la carabine ou par enlacement

B6 Sécurité

Outre les règles générales de sécurité en vigueur sur tout stand de tir et lors de toute manipulation d'armes et de munitions, les mesures particulières ci-dessous doivent être respectées :
Le chargement est autorisé sur le pas de tir ou à l'endroit prévu derrière le tireur.
Les amorces à percussion ou poudre d'amorce ne peuvent être appliquées que sur les pas de tir lorsque l'arme est pointée dans la direction de la cible.
Uniquement des armes et munitions, techniquement irréprochables, se trouvant dans un état opérationnel, sont admises.

CHAPITRE II LE CONCOURS

A ORGANISATION

A1 Endroit

a. b. Les Challenges Carabine Vetterli 50 mètres se déroulent sur des stands de tir désigné préalablement par la CTC de la FLTAS.

A2 Distance

La distance est de :
50 m +/- 1 % (et ne pourra être inférieure)

A3 Cibles

Pour la distance de 50 mètres, la cible employée sera la cible ISSF Précision Pistolet 25 mètres.
L'évaluation des cibles devra se faire dans un local séparé où seuls les membres du bureau d'évaluation, les juges et le personnel d'aide (transporteurs de cibles, encodeurs etc.) ont le droit d'accès.
(Voir ci-dessous, « A9 », Bureau d'évaluation.
Les cibles évaluées doivent obligatoirement rester au bureau d'évaluation et ne peuvent en aucun cas être remises à une tierce personne pour quelque motif que ce soit.
En cas de réclamation, le réclamant peut, sous la surveillance d'un juge, examiner ses cibles sans avoir le droit de les enlever du bureau d'évaluation.

A4 Responsabilités

a. La sécurité des lieux et de l'infrastructure, voire des installations, sera de la responsabilité de l'organisateur.

Le tireur et le propriétaire seront responsables de l'équipement individuel qu'ils utiliseront ou qui sera utilisé lors des tirs.

A5 Le Jury

Le jury est composé d'un groupe de 2 juges désignés d'avance par la société organisatrice.
Au moins un des juges devra être présent en permanence au pas de tir pendant les séances de tir
La fonction de juge peut être cumulée soit avec la fonction de commissaire de tir soit avec celle du membre du bureau d'évaluation des résultats, mais seulement avec l'une d'entre-elle.
Toute réclamation éventuelle est à adresser exclusivement au jury.
Elle doit se faire :
- réclamation urgente (entravant le déroulement de la compétition) : directement à un membre du jury
- contestation d'évaluation
directement ou au plus tard une demi-heure après la fin de la série contestée sur le formulaire annexé et être accompagné du paiement de la somme de 20€ qui sera restituée au réclamant en cas de réclamation justifiée.
- dans tout autre cas
au plus tard le premier jour ouvrable après la date officielle de la compétition sur papier libre adressée au secrétaire technique compétant, le cachet de la poste faisant foi.
Si la réclamation s'avère irrecevable ou injustifiée, le réclamant sera passible du paiement de la somme de 20€.
En cas de réclamation non retenue par le jury, la somme payée sera remise à la commission technique compétente.
Dans tous les cas, le formulaire de réclamation dûment complété ainsi que toutes les pièces y relatives sont à remettre dans les plus brefs délais au secrétaire technique compétant.
Les décisions du jury sont définitives.

A6 Inscriptions

Les tireurs seront inscrits dans les différentes manches de tir par ordre d'apparition au bureau de tir.
Au cas où les inscriptions peuvent se faire par téléphone pour se réserver une manche, ces inscriptions auront priorité.
Le tireur qui a réservé pour une manche doit obligatoirement se présenter une demi-heure avant le début de cette manche au bureau de tir.
Passé ce délai la place sera occupée par le prochain tireur sans réservation en attente.

La participation est possible, à titre individuel

Les frais de participation des tireurs qui participent, sans être nommés dans

une équipe, seront facturés aux sociétés respectives.

A7 Disqualifications

Tout tireur en contravention au présent règlement est à disqualifier.

A8 Le Bureau d'évaluation

Le bureau d'évaluation se compose de préférence de 3 personnes, dont 2 devront être présent pendant au moins la moitié de la durée de la compétition et désignées par la société organisatrice, la troisième pouvant être un tireur volontaire.
Pour ne pas entraver le bon déroulement des tirs, seulement 2 personnes peuvent également remplir la fonction de juge.
Le bureau d'évaluation peut se faire aider par tant de personnes qu'il juge nécessaire.
Lors de l'évaluation des résultats, la valeur de chaque impacte devra être inscrite sur les cibles.
Dans le cas d'un impacte douteux, l'évaluation devra se faire par le moyen d'une jauge correspondant au calibre utilisé

2 B DEROULEMENT DU TIR

B1 Le concours

Le tireur dispose de 10 minutes de temps de préparation avant sa série de 13 coups.
Le temps pour les 13 coups dont 10 sont pris en compte pour le score, est de 30 minutes
Le milieu de l'impact doit toucher l'anneau supérieur pour avoir droit à sa valeur

1 Foul Shot (Ölschuss) autorisé, doit être annoncé à l'avance du match.

La fin du temps de préparation coïncide avec le début de la série est annoncé par le commissaire de tir.
La fin du temps de préparation est annoncée 30 secondes avant la fin.

Pendant le temps de préparation, le tireur a le droit de faire des exercices de visé.

Pour les fusils à percussion la détonation des amorces à vide (nettoyage du canal d'allumage) doit être fait pendant le temps de l'épreuve

Le tireur dispose de 30 minutes pour le concours qui se compose de 13 coups en position debout.
L'ordre de tir sera fixé suite à l'inscription au bureau de tir.
L'usage d'un télescope de repérage des impacts est autorisé, le tireur ne peut en aucun cas être secondé par un assistant.
Vêtements autorisée: veste de tir , lunettes de tir, chaussures de tir, gants de tir.
Pantalons de tir interdits.

Le coaching d'un tireur pendant le concours est défendu.

B2 Le marquage

Il ne sera pas procédé à un marquage des coups tirés.

B3 Le classement

a. b. Le classement se fait d'après les dispositions du règlement MLAIC
Modalités du classement en cas d'égalité de points :
- Nombre de 10, ensuite
- Le nombre de « 10 » intérieurs (Innenzehner) sont à considérer.

B4 munitions

Poudre: Seule la poudre noire disponible dans le commerce peut être chargée.
Projectile, aléatoire

B5 Dispositions spéciales

En cas d'incidents, ennuis mécaniques, le règlement ISSF est à appliquer.

B6 – Résultats minimum requis

Pour être éligible au classement en vue d'une sélection aux championnats MLAIC (européens ou mondiaux), chaque tireur doit obtenir, lors du championnat fédéral, un score au moins égal à 90 % du résultat réalisé lors du dernier championnat MLAIC dans la discipline concernée.

**REGLEMENT FÜR DIE NATIONALE EINZELMEISTERSCHAFT

VETTERLI – SCHWARZPULVER**

I. WAFFEN UND MUNITION

A. Zulässige Waffen

Zugelassen:

Alle Vorderladergewehre: Luntenschlossmuskete, Steinschlossmuskete, Steinschlossgewehr und Perkussionsgewehr, unabhängig davon ob Jagd-, Militär- oder Sportausführung.

Nicht zugelassen:

Moderne Systeme wie Inliner (Schwarzpulvergewehre mit Hinterladermechanik).

B1. Abzugssystem

a. Für das Abzugsgewicht bestehen keine Mindest- oder Höchstgrenzen.

B3. Schaft, Griff und Vorderschaft

Alle Schäfte sind zugelassen, sofern sie einem Modell entsprechen, dessen Bauart zeitlich vor 1899 liegt.

B4. Visierung

Die Visierung muss original oder originalgetreu sein.

Zulässig sind Kimme/Korn oder Diopter. Das vordere Visier darf offen oder geschlossen sein.

Jegliche optische Visierung – ob original oder nachgerüstet – ist verboten.

B5. Trageriemen

Alle Ledertrageriemen sind zulässig, sofern sie nicht dem ISSF-Stil entsprechen.

b. c. Der Riemen muss an einer originalen Riemenöse der Waffe befestigt oder durch Umwicklung angebracht werden.

B6. Sicherheit

Zusätzlich zu den allgemeinen Sicherheitsbestimmungen auf jedem Schießstand gelten folgende Vorgaben:

- Das Laden ist nur auf dem Schützenstand oder an dem vom Veranstalter vorgesehenen Ladeplatz hinter dem Schützen erlaubt.
- Zündhütchen oder Zündpulver dürfen ausschließlich auf dem Schützenstand aufgesetzt werden und nur, wenn die Waffe in Richtung Ziel zeigt.
- Es dürfen nur technisch einwandfreie und funktionstüchtige Waffen und Munition verwendet werden.

II. DER WETTBEWERB

A. ORGANISATION

A1. Ort

a. b. Die Vetterli-50-m-Challenges finden auf Schießanlagen statt, die im Voraus von der CTC der FLTAS bestimmt werden.

A2. Entfernung

Die Schussdistanz beträgt:

50 m ± 1 % (darf keinesfalls unterschritten werden).

A3. Scheiben

Für 50 m wird die ISSF-25-m-Präzisionspistolenscheibe verwendet.

Die Auswertung erfolgt in einem separaten Raum, zu dem ausschließlich Mitglieder des Auswertungsbüros, die Kampfrichter und Hilfspersonal (Scheibentransporte, Datenaufnahme usw.) Zugang haben.

(Siehe unten: „A9“ – Auswertungsbüro.)

Die ausgewerteten Scheiben verbleiben zwingend im Auswertungsbüro und dürfen unter keinen Umständen an Dritte ausgehändigt werden.

Im Falle einer Reklamation darf der Schütze seine Scheiben unter Aufsicht eines Kampfrichters einsehen, jedoch nicht aus dem Auswertungsraum entfernen.

A4. Verantwortlichkeiten

a. Die Sicherheit des Geländes, der Anlagen und der Infrastruktur liegt in der Verantwortung des Veranstalters.

Der Schütze bzw. Waffenbesitzer ist für seine persönliche Ausrüstung verantwortlich.

A5. Jury

- Die Jury besteht aus zwei im Voraus bestimmten Kampfrichtern der organisierenden Gesellschaft.
- Mindestens ein Kampfrichter muss während der gesamten Schießzeit am Schießstand anwesend sein.
- Ein Kampfrichter darf gleichzeitig Kommissär oder Mitglied des Auswertungsbüros sein – jedoch nur eine dieser Funktionen gleichzeitig ausüben.

Reklamationen:

- Dringende Reklamationen (behindernder Einfluss auf den Wettbewerb): Direkt an die Jury.
- Wertungseinsprüche: Bis spätestens 30 Minuten nach Ende der fraglichen Serie, schriftlich auf dem vorgesehenen Formular und gegen eine Gebühr von 20 €, die bei berechtigtem Einspruch zurückerstattet wird.
- Alle anderen Fälle: Spätestens am ersten Werktag nach dem offiziellen Wettkampftag per Schreiben an den zuständigen Technischen Sekretär (Poststempel gültig).

Bei unbegründeten Reklamationen bleibt die Gebühr von 20 € der technischen Kommission.

Alle Reklamationsunterlagen sind unverzüglich an den Technischen Sekretär weiterzuleiten.

Die Entscheidungen der Jury sind endgültig.

A6. Einschreibungen

- Die Schützen werden in der Reihenfolge der Anmeldung beim Schießbüro den Schussserien zugeteilt.
- Telefonische Reservierungen haben Vorrang.
- Ein reservierter Schütze muss sich 30 Minuten vor Beginn der Serie melden, sonst wird der Platz weitergegeben.

Teilnahme ist individuell möglich.

Die Startgebühren für Schützen ohne Mannschaft werden ihrer jeweiligen Gesellschaft in Rechnung gestellt.

A7. Disqualifikationen

Jeder Schütze, der gegen dieses Reglement verstößt, ist zu disqualifizieren.

A8. Auswertungsbüro

Das Auswertungsbüro besteht vorzugsweise aus 3 Personen, von denen 2 während mindestens der halben Wettkampfdauer anwesend sein müssen.

Die dritte Person kann ein freiwilliger Schütze sein.

Zur Sicherstellung des Ablaufes können weitere Hilfspersonen hinzugezogen werden.

Bei der Auswertung ist der Wert jedes Schusses auf der Scheibe zu vermerken.

Bei zweifelhaften Schüssen ist eine zum Kaliber passende Schusslehre zu verwenden.

B. WETTKAMPFVERLAUF

B1. Der Wettbewerb

- Der Schütze hat 10 Minuten Vorbereitungszeit vor seiner Serie von 13 Schüssen.
- Für die 13 Schüsse (davon 10 wertungsberechtigt) stehen 30 Minuten zur Verfügung.
- Der Mittelpunkt des Schusslochs muss den oberen Ring berühren, um dessen Wert zu erhalten.
- Ein Ölschuss (Foul Shot) ist erlaubt und muss vor der Serie angekündigt werden.

Beginn und Ende der Vorbereitungszeit werden vom Kommissär angesagt (30-Sekunden-Signal vor Ende).

Während der Vorbereitung sind Visierübungen zulässig.

Bei Perkussionsgewehren darf das Zünden leerer Zündhütchen (Reinigung des Zündkanals) nur während der Wettkampfzeit erfolgen.

Der Schütze schießt 13 Schuss stehend.

Die Schießreihenfolge ergibt sich aus der Einschreibung.

Ein Spektiv ist erlaubt, jedoch keine Hilfe durch eine zweite Person.

Zulässige Kleidung:

Schießjacke, Schießbrille, Schießschuhe, Schießhandschuhe.

Verboten: Schießhosen.

Coaching während des Wettbewerbs ist verboten.

B2. Markierung

Eine Markierung der Schüsse erfolgt nicht.

B3. Wertung

a. b. Die Wertung erfolgt gemäß den Bestimmungen des MLAIC-Reglements.

Bei Punktgleichheit entscheidet:

1. Anzahl der 10er
2. Anzahl der Innenzehner

B4. Munition

- Pulver: Es darf ausschließlich handelsübliches Schwarzpulver verwendet werden.
- Geschosse: frei wählbar.

B5. Besondere Bestimmungen

Bei Störungen oder mechanischen Problemen findet das ISSF-Reglement Anwendung.

B6. Erforderliche Mindestresultate

Um in die Auswahl für MLAIC-Meisterschaften (Europa- oder Weltmeisterschaften) aufgenommen werden zu können, muss jeder Schütze beim Bundesmeisterschaftswettbewerb ein Resultat erzielen, das mindestens 90 % des beim letzten MLAIC-Wettbewerb in der entsprechenden Disziplin erreichten Ergebnisses entspricht.

Wenn Sie möchten, kann ich auch:

- eine PDF-Version im offiziellen Layout erstellen,
- eine zweisprachige (FR/DE) Version strukturieren,
- oder das Dokument im Stil eines Verbandsreglements vollständig formatieren.